

## **Examens professionnels supérieurs d'entrepreneur-construction diplômé ; remarques sur l'inscription**

➤ **L'inscription se fait en 2 étapes :**

- Indiquez vos données personnelles et celles de votre employeur aux pages 1 et 2.
- Ensuite, vous recevrez un courriel avec un lien (vers la page 3) pour indiquer les diplômes et vos expériences professionnelles.

➤ **Préparez les documents suivants sous forme électronique concernant **les diplômes obtenus, les expériences professionnelles et d'autres pièces requises** :**

- certificats ;
- attestations de travail ;
- copie d'une pièce d'identité officielle ;
- formulaire dûment rempli et signé avec indication du destinataire de la facture relative à la taxe d'examen (vous trouverez un modèle sur notre page d'accueil sous [www.baumeister.swiss/fr/formation/examens-federaux/](http://www.baumeister.swiss/fr/formation/examens-federaux/) ).

➤ **Seuls les fichiers avec les extensions « jpg » et « pdf » peuvent être téléchargés.**

➤ **Toutes indications sans pièces justificatives ne seront pas prises en considération !**

➤ **Indications des expériences professionnelles :**

- Les activités en tant que contremaître maçon ne sont pas indispensables pour l'admission aux examens, mais servent uniquement à des statistiques internes.
- Veuillez indiquer si, au moment de l'inscription, vous avez un contrat de travail avec une entreprise en mentionnant la durée jusqu'à la fin du mois avant l'examen (= fin août 2022).
- Le logiciel calcule automatiquement en mois entiers les activités pratiques pouvant être prises en compte.

Si vous deviez changer d'adresse après avoir soumis votre inscription, nous vous demandons de nous envoyer les nouvelles informations dès que possible !

(Toutes les informations importantes relatives à l'examen seront envoyées à votre domicile.)